Image not found or type unknown

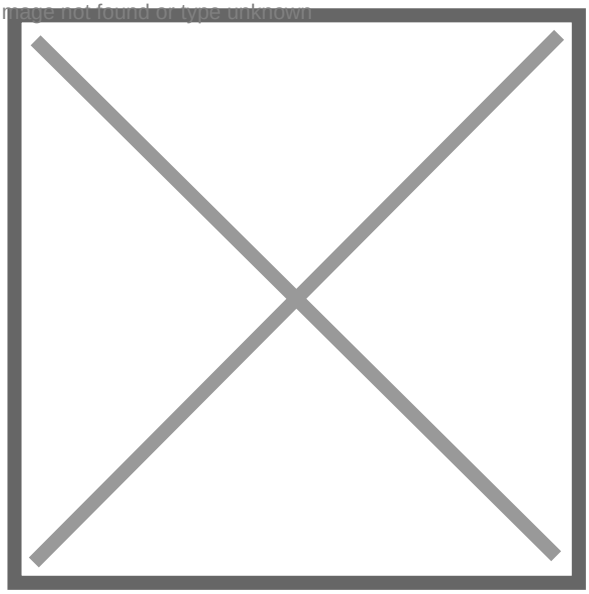

Convocation au tribunal avec le rsi

Par **Esstelle**, le **23/05/2018** à **23:04**

BONJOUR marque de politesse[smile4]

J-ai eu un restaurant pendant 8ans .Je travaillais jusqu'a 1_h le week end Je payais mes charges :mes employes,mon loyer,et tous les frais lies avec l'entretien et la marche du restaurant ,sauf que je ne degageais pas assez de benefices pour me degager un salaire. Mon mari decede au boutde la fin de la septieme annee,je me retrouve completement abandonnee,et ,tombee gravement malade ,une depression nerveuse au dessus de cela m'a obligee à fermer la cuisine du restaurant puisque j'etais le chef,et laisser le bar ouvert afin d'avoir de potentiels acheteurs,une amie me rendait service en s'occupant de cela .Des acheteurs dont 2 etaient serieusement interesses mais apres avoir signe la promesse de vente qui fut annulee pour des raisons personnelles liees à eux,cela m'a entraine à laisser ouvert mon resto pour ne pas le vendre en cessation d'activites; mais en realite je n'avais plus d'activite ce qui m'a permi de mettre les cles sous la porte et de passer au bout de 6 mois au tribunal de commerce qui a signifie la cessation definitive.Bien sur tout cela se passait depuis 2010 .Au debut on m'a reclame 25000 € .mais à force d'ecrire ,on est arrive aujourd'hui à2500€ et là je suis convoqee demain au tribunal de commerce contre le RSI.
n'y a til pas presciption?Si quelqu'un a connu le meme cas ,je serais reconnaissante de connaitre denouement.
merci.

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés